

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mars 2010

DIALOGUE SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 2389)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 5311

présenté par

M. Derosier, Mme Karamanli, M. Valax, M. Vidalies, M. Dussopt, M. Deluga,  
Mme Marisol Touraine, M. Issindou, Mme Martinel, M. Renucci,  
M. Terrasse, Mme Adam  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 14**

Supprimer l'alinéa 11.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La rédaction de cet alinéa apparaît imprécise et ambiguë, susceptible de conduire à des jugements d'opportunité des décisions prises par la collectivité locale.

Les élus territoriaux proposent donc de supprimer cette disposition car elle est source de contentieux.

Tel est l'objet de cet amendement.